



demission et perte d'emploi

Par **maclem**, le **03/02/2013** à **13:07**

voila actuellement chef de dépôt (convention négoce) j'ai été contacté par un concurrent pour un poste d'employée administrative. j'ai donné ma démission or mon employeur m'a envoyé un courrier en me rappelant que j'avais une clause de non concurrence et en effet après renseignement à l'inspection du travail apparemment sont dans leur droit ?????? Je me pose quand même la question du fait que ce ne soit pas le même poste et officiellement pas de commerce
Comment réagir ???????

Par **P.M.**, le **03/02/2013** à **16:03**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si la clause de non-concurrence est indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise contre une activité concurrentielle au regard du poste occupé et par ailleurs si elle est licite en répondant aux conditions de validité et on ne pourrait donner un avis que si vous la reproduissiez textuellement en y retirant éventuellement les noms de personnes et d'entreprises...